

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

**BULLETIN MENSUEL**  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**



SOMMAIRE

La collaboration navale anglo-américaine pendant la guerre.

**Informations**

Pour les bénéficiaires des pensions mixtes. — Une instruction du Ministère des Pensions concernant les pensions des veuves. — Une circulaire des aveugles de guerre d'Autriche. — La promenade des mutilés. — Les Amis des Soldats Aveugles. — Nos délégations. — Bibliothèque. — Félicitations.

**Les Glanures du Mois**

**La Page des Sans-Filistes**

**Chronique de l'U. A. G.**

Entre nous. — Caisse Fraternelle. — Cotisations volontaires. — Procès-verbaux des séances du Conseil d'administration des 5 et 16 mai. — Comptes rendus des réunions des Sections départementales du Maine-et-Loire et du Tarn. — Avis divers.

*Administration :*

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

## PRESIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

## COMITE DE PATRONAGE

M. BARTHOU, Ministre de la Justice;  
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;  
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire;  
M. le général BALFOURIER;  
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat;  
Mme Marthe BRANDÈS;  
M. BRISAC, préfet;  
M. J. RIDGELY CARTER;  
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;  
M. COTTIN, notaire honoraire;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;  
M. DUCO, médecin-inspecteur;  
M. FRIBOURG, député;  
Miss Alice GETTY;  
M. Justin GODART, ancien ministre;  
Miss GRACE HARPER;  
Miss WINIFRED HOLT;  
Mme Léopold KAHN;  
M. KRUG;  
M. LUGOL, sénateur;  
Mme la maréchale MAUNOURY;  
M. le docteur MORAX;  
M. MEYER, conseiller d'Etat;  
M. Henry PATÉ, député;  
M. Pierre RAMEIL, député;  
M<sup>e</sup> HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;  
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;  
M. VALLERY-RADOT;  
M. Constant VERLOT, député;  
M. le professeur WALIHER, membre de l'Académie de Médecine.

## Collaboration navale anglo-américaine pendant la Guerre

Nous sommes heureux de publier l'article suivant, que l'amiral Hugh Rodman nous a fait l'honneur de nous envoyer.

L'amiral en retraite Hugh Rodman est né à Frankfort (Kentucky, E. U.); il est âgé de soixante-neuf ans. Il est sorti de l'Académie Navale des Etats-Unis en 1880.

L'amiral Rodman est l'un des officiers les plus distingués de la Marine américaine. Il fut élevé à ce grade alors qu'il commandait la Flotte du Pacifique.

Pendant la guerre contre l'Allemagne, il était l'officier de marine le plus élevé en grade des flottes américaines de combat. Il commandait la 9<sup>e</sup> division de la Flotte de l'Atlantique qui servit, avec la grande Flotte britannique, sous le commandement supérieur de l'amiral anglais comte Beatty dans la mer du Nord. Il était à bord du vaisseau amiral, le *U. S. S. New-York*, lorsque les navires de la Flotte allemande amenèrent pavillon à Scapa Flow. Quelque temps après la guerre, sa division navale étant retournée dans les eaux américaines, il fut nommé commandant en chef de la Flotte du Pacifique.

Il prit sa retraite, en janvier 1923, alors qu'il commandait la base navale de Hampton Road (Virginie).

Etant jeune officier, il servit sous Dewey, à la bataille de Manila Bay, où il fut décoré pour sa bravoure : il reçut du Gouvernement américain la « Distinguished Service Medal ». Le Gouvernement britannique le nomma chevalier de l'Ordre du Bain. (N. D. L. R.)

\*\*\*

« Un des résultats les plus saillants de la Grande Guerre a été la concentration des forces alliées et la coordination de leurs efforts pour préserver nos droits et nos libertés, et sauver ainsi la civilisation du monde !

« Aucun fait ne pouvait mieux faire connaître aux différents peuples la mentalité et le caractère des autres nations que cette étroite association interalliée au cours de la Grande Guerre.

« Nous, Américains, n'avons pas seulement appris par cette collaboration à admirer nos alliés, nous avons appris aussi à les aimer ; ces sentiments d'amitié et de camaraderie doivent être largement encouragés et perpétués.

« Le fait que nous avons gagné la guerre, après avoir lutté pour une cause commune, nous rapproche encore ; notre connaissance plus intime les uns des autres sert à effacer nos préjugés nationaux, préjugés réciproques, qui ne reposent sur aucune base sérieuse.

« Maintenant que nous avons appris à nous mieux connaître en servant la même cause, nous devrions garder, comme un trésor, nos sentiments mutuels de respect et d'admiration vivifiés par les combats ; nous devrions toujours nous efforcer de rendre plus grande notre amitié, afin que cette flamme ne s'éteigne jamais.

« Ma propre expérience me permet d'affirmer que nous ne sommes pas allés seulement vers la grande Flotte britannique comme des Alliés, mais aussi comme des Amis. Au fur et à mesure que le temps passa, cette amitié même se transforma en ce sentiment admirable de camaraderie navale qui aboutit à la fraternité : j'espère que cette fraternité entre les Marines américaine et britannique s'étendra à tous les Peuples alliés et se transmettra à travers les âges. Pendant tout le temps que j'ai servi dans la Grande Flotte, je n'ai jamais vu le plus petit incident, la plus petite « friction », la plus petite jalousie, je n'ai jamais eu, personnellement, le plus petit obstacle à surmonter ; au contraire, j'ai toujours constaté une étroite collaboration ; il était évident que chacun travaillait pour le succès commun.

« Lorsque nous nous joignîmes à la Flotte britannique, en novembre 1917, à Scapa Flow, cette Flotte avait déjà trois années d'expérience ; elle connaissait donc parfaitement les différents modes de la guerre. Nous nous rendîmes aisément compte nous-mêmes que, bien que nous connaissions la guerre, théoriquement, nous ignorions, cependant, certains détails de grande importance ; que si l'on voulait que nos flottes travaillassent en réelle harmonie, avec le maximum de résultats, il ne pouvait exister deux commandements : la seule chose logique consistait donc, pour les Américains, à joindre leurs forces navales à celles de la grande Flotte britannique, à en devenir partie intégrante, à servir sous le commandement en chef britannique.

« Dès notre première réunion, je fis connaître cette proposition à l'amiral Beatty, l'assurant en même temps qu'il pouvait, à tous points de vue, compter sur mon soutien le plus loyal. J'ajoutai même que, s'il avait confiance en moi, j'adopterais les mêmes codes de signaux, même

le code secret. C'est ainsi que nous fûmes appelés bientôt à discuter, en toute franchise, quelques-unes de nos méthodes confidentielles de tir, et autres questions fort importantes ; nous avions l'un pour l'autre un respect et une confiance absolus, et nous n'eûmes jamais l'occasion de regretter ces sentiments. C'était là la méthode la plus logique pour mener à bien une mission commune, pour utiliser chaque avantage contre un ennemi commun. A partir du moment où nos escadres s'amalgamèrent, nous prîmes nos parts normales de responsabilités : parfois, je servais sous le commandement d'amiraux britanniques ; d'autres fois, lorsque j'étais leur supérieur, des amiraux britanniques servaient sous mon commandement. Jamais je n'eus à constater l'ombre d'une inimitié, d'une jalousie, d'une méfiance ! Chaque nation, au contraire, semblait chercher à faire mieux que l'autre pour favoriser l'harmonie et l'efficacité de l'accord.

« J'ai souvent pensé que cet exemple de la grande Flotte de nos deux nations, travaillant si aisément, si véritablement en accord, était un encouragement, pour les forces alliées, à servir sous un commandement unique — ce qui, plus tard, nous assura la glorieuse victoire !

« Je voudrais voir les mêmes sentiments de camaraderie, de fraternité, se développer entre toutes les nations qui combattirent ensemble pendant la Grande Guerre, particulièrement entre celles que des liens séculaires unissent plus étroitement. *Les Associations qui ont ce but comme programme devraient être soutenues* ; nous devrions organiser plus de visites internationales, telles par exemple la visite de l'Américan Legion en France, en 1927.

« Tout cela a pour but, non seulement de renforcer l'amitié internationale, mais de rapprocher nos pays sur une variété infinie de points de vue, de préparer une meilleure entente dans tout le sens du mot. »

(Revue de la « Fidac ».)



## NOTES ET INFORMATIONS

### *Pour les bénéficiaires des pensions mixtes*

Le Conseil d'Etat, ayant eu à examiner une requête d'un de nos camarades, ex-capitaine au 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale, membre de l'U. A. G., tendant à ce qu'il plaise au Conseil d'annuler un arrêté en date du 27 avril 1926, par lequel le ministre des Pensions lui a accordé une pension qu'il estimait insuffisante, la majoration de l'article 10 n'ayant pas été appliquée à la totalité de sa pension mixte, a prononcé le jugement suivant, en date du 25 février 1928 :

« Considérant que l'article 10, paragraphe 2 de la loi du 31 mars 1919, prévoit, dans certains cas, en faveur des mutilés que leurs infirmités rendent incapables de se mouvoir, de se conduire ou d'accomplir les actes essentiels à la vie, une majoration égale au quart de leur pension,

« Considérant que la fraction de pension rémunérant la durée des services à laquelle le requérant a droit, en vertu des dispositions de l'article 59 de la loi du 31 mars 1919, participe non du caractère des pensions d'infirmité, mais de celui des pensions d'ancienneté et des pensions proportionnelles, que, par suite, les dispositions précitées de l'article 10 ne sont pas applicables à cet élément de pension, que, dès lors, le requérant n'est pas fondé à soutenir qu'en refusant d'appliquer la majoration prévue par cet article à la fraction de sa pension mixte, rémunérant la durée des services, le ministre des Pensions lui a concédé une pension insuffisante,

« Le Conseil décide de rejeter la requête. »

\*\*\*

Cette décision intéressant plusieurs de nos camarades, nous avons cru devoir la leur communiquer par la voie du Bulletin. Elle règle ainsi une situation qui, depuis plusieurs années, provoquait de leur part diverses demandes de renseignements.

### *Une instruction du Ministère des Pensions au sujet des droits à pension des veuves*

*Objet.* — La loi du 23 mars 1928 complétant les dispositions de la loi du 31 mars 1919 relatives aux droits à pension des veuves de guerre à un triple objet :

1° Mettre sur un pied d'égalité, en ce qui concerne les conditions d'accession au droit à pension au taux exceptionnel ou au taux normal, selon le cas, les veuves de militaires décédés de blessures et celles de militaires décédés de maladies imputables au service militaire ;

2° Reconnaître le droit à pension de reversion aux veuves de militaires mariées postérieurement, soit à l'origine ou à l'aggravation de la blessure ou de la maladie, soit à la cessation de l'activité, lorsque le mariage a duré deux ans et quand le décès est imputable à la blessure ou à la maladie ;

3° Permettre aux veuves et orphelins dont une première demande a été rejetée, en application du texte primitif de l'article 14 de la loi du 31 mars 1919 et de la jurisprudence y relative, soit par une décision administrative, soit par une décision judiciaire, de formuler une nouvelle demande.

### *Point de départ des nouvelles dispositions envisagées.*

Conformément au principe de la non-rétroactivité des lois, les droits nouveaux ouverts par la loi du 23 mars 1928 prennent effet à dater de la promulgation de la loi (avis n° 222, année 1928, du rapporteur de la loi devant le Sénat).

Par droits nouveaux, il faut entendre :

a) Droit à pension au taux de reversion des veuves d'ex-militaires, marins, postérieurement à l'aggravation de leurs infirmités et décédés des suites de ces dernières ;

b) Droit à pension des veuves mariées postérieurement à la blessure de leur mari et antérieurement à l'aggravation de celle-ci.

Par contre, les demandes nouvelles pour lesquelles la jurisprudence du Conseil d'Etat s'appliquerait (arrêts veuve Mariaud et veuve Letard), ouvriront droit à pension avec effet du lendemain de la date du décès du militaire.

En conséquence, le point de départ des nouvelles dispositions de l'article 14 de la loi du 31 mars 1919 est fixé comme suit :

a) Veuves et orphelins légitimes ou légitimés (le droit à pension des enfants naturels reconnus reste déterminé par l'article 26 de la loi du 31 mars 1919) de militaires réclamant le droit à pension au taux normal quand le mariage a été célébré avant l'aggravation de la maladie, au lendemain du décès de l'ayant cause ;

b) Veuves et orphelins légitimes ou légitimés pouvant prétendre à pension au taux exceptionnel, quand le mariage a été célébré avant

l'aggravation de la blessure, au 27 mars 1928, date à laquelle la loi du 23 mars 1928 est devenue exécutoire ;

c) Veuves et orphelins légitimes ou légitimés pouvant prétendre au nouveau droit à pension au taux de reversion (mariage postérieur à l'aggravation de la blessure ou de la maladie, décès imputable à la blessure ou à la maladie), au 27 mars 1928, date à laquelle la loi du 23 mars 1928 est devenue exécutoire.

*Application aux intéressés.*

*Application de la modification de la condition d'antériorité du mariage.* — Trois cas doivent être envisagés :

*Premier cas : les intéressés ont formulé une première demande de pension ayant donné lieu à décision de rejet.*

Dans un délai de un an, à compter du 27 mars 1928, les intéressés devront formuler une nouvelle demande de pension au titre de la loi du 23 mars 1928.

Les dispositions ci-dessus s'appliquent aux veuves et orphelins de mutilés de 80 0/0 qui, en application de l'avant-dernier alinéa de l'ancien article 14 de la loi du 31 mars 1919, avaient obtenu une pension au taux de reversion et qui sont morts des suites de leurs blessures.

Les intéressés seront, en attendant la décision relative à leur nouvelle demande, laissés en possession du titre de pension qu'ils détiennent.

*Deuxième cas : les intéressés ont formulé une première demande pour laquelle aucune décision n'a encore été prise.*

Il est inutile que les intéressés formulent une nouvelle demande. Le bureau liquidateur devra soumettre, aux services médicaux et aux services contentieux de l'Administration centrale, le dossier des intéressés et, en tout état de cause, si le droit à pension au taux normal ou exceptionnel n'est pas reconnu, liquider une pension au taux de reversion si les conditions prévues à l'antépénultième alinéa du nouvel article 14 de la loi du 31 mars 1919 sont remplies.

*Troisième cas : les intéressés n'ont jamais formulé de demande de pension.*

Il s'agit d'une première instance de pension qui devra être étudiée conformément à la réglementation en vigueur. Toutefois, comme dans les deux premiers cas, lorsque le mariage sera postérieur à la blessure

ou à l'origine de la maladie, un titre d'allocation provisoire d'attente, au taux de reversion seulement, pourra être délivré si les deux conditions rappelées au premier cas qui précède sont remplies. Le point de départ de ce titre ne pourra être fixé à une date antérieure au 27 mars 1928.

(Extrait du *Journal Officiel* du 20 mai 1928.)

*Circulaire des Aveugles de Guerre d'Autriche*

Nous avons reçu la lettre suivante de l'Union des Aveugles de Guerre d'Autriche. Nous la publions volontiers :

« Chers Camarades,

« Ci-joint nous vous envoyons le prospectus que nous avons adressé  
« à tous nos membres associés et nous vous faisons savoir que nous  
« sommes prêts à recevoir, dans les mêmes conditions, à notre Maison  
« de Repos aussi les membres de votre Union, à mesure de places  
« libres.

« Nous vous prions d'en porter à la connaissance de vos membres  
« par publication, dans votre organe officiel, et de nous informer des  
« demandes éventuelles de vos membres quant à notre proposition. »

CIRCULAIRE (PROSPECTUS)

Chers camarades,

C'est pour la seconde fois après avoir construit notre maison de repos à Eibiswald (Steiermarx), que nous allons y recevoir nos membres à partir du mois de mai pour cette saison d'été.

Notre maison possède 25 chambres, dont une avec 3 lits, 17 avec 2 lits et 7 avec un lit, en tout 44 lits ; en outre, presque chaque chambre est munie d'un divan. Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, notre maison possède tout le confort nécessaire, et les installations les plus modernes pour les aveugles. Le jardin est arrangé de telle façon que nos camarades y peuvent venir seuls sans aucune aide. L'installation de bains se trouve au voisinage immédiat de la maison. La maison est desservie par un trafic régulier d'autobus (10 minutes de la gare). Une bibliothèque, un piano, la radio, des jeux de cartes, d'échecs et de boules sont aménagés pour distraire nos membres. Tous nos membres, accompagnés de leur famille ou de leurs guides ont le droit d'y séjourner.

Le prix de la pension est fixé de 4 schillings autrichiens par jour

et par personne, les enfants âgés de moins de 10 ans en payent la moitié.

Ce prix comprend :

Le petit déjeuner : lait, café, cacao ou thé avec 2 petits pains.

Déjeuner : la soupe, un plat de viande avec 2 suppléments, dessert.

Dîner : un plat de viande avec 2 suppléments.

En outre il pourra être servi, sur demande : lait, beurre, œufs, omelette, andouillettes, fromage, ainsi que différents plats sur commande et diverses boissons à prix de revient.

Grâce à une installation électrique spéciale, toutes les boissons sont toujours rafraîchies.

Pour un séjour de 6 jours, le prix est de 1 1/2 schillings par jour et par lit ; pour une durée prolongée, le prix est fixé à 1 schilling. Le service, ainsi que l'éclairage, y sont compris. Dès maintenant, nous prions nos camarades de nous informer de la date et de la durée de leur séjour. Les camarades qui n'ont pas d'enfants ou ceux qui en ont qui ne fréquentent pas encore l'école, sont priés de vouloir bien choisir pour leur temps de séjour le commencement de l'été.

En nous informant du désir de séjourner chez nous, prière de nous faire connaître très exactement le nombre des lits, la date et la durée, quoique approximative, du séjour.

### *La promenade des mutilés*

Une œuvre, dont les buts sont extrêmement louables, vient de se constituer à Paris sous le haut patronage de M. le ministre des Pensions.

Elle se propose de procurer, aux victimes de la guerre les plus cruellement éprouvées, des distractions de toutes sortes et d'organiser notamment pour les invalides les plus déshérités des promenades en automobiles et des sorties individuelles ou collectives.

Le Conseil d'administration de cette Œuvre, dont font partie plusieurs représentants de nos grandes Associations, est présidé par M. le lieutenant-colonel Vaillant, ancien chef de Cabinet du Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

Cette généreuse et intéressante organisation, qui commencera bientôt à fonctionner, doit trouver tous les encouragements désirables et de nombreux et effectifs concours ne lui feront certainement pas défaut.

### *“ Les Amis des Soldats Aveugles ”*

« Les Amis des Soldats Aveugles » nous communiquent la note suivante :

« Nous prions nos amis les soldats aveugles de vouloir bien nous adresser, pendant le mois de juillet, toutes les communications qu'ils désireraient nous faire, notre siège social rue de la Bienfaisance, ainsi que nos magasins de la rue du Faubourg-Saint-Honoré et de la rue du Temple étant fermés pendant le mois d'août. »

### *Nos délégations*

Une délégation, accompagnée du drapeau de notre Association, a assisté au Service Commémoratif des Morts de l'Argonne, le dimanche 20 mai, à 10 h. 30, en l'église Saint-Louis des Invalides.

### *Bibliothèque*

Nous serions reconnaissants aux camarades qui ont entre les mains les ouvrages suivants en Braille, d'en activer la lecture, ces livres étant impatiemment attendus par d'autres lecteurs :

*Manuel de Massage*, du docteur Brousse.

*Traité de Massage*, de Ludin.

*L'Arlésienne*.

*Le Masque de Fer*.

*Le Moulin qui ne tourne plus*, de Bazin.

*Le Taxi Fantôme*, de Tristan Bernard.

*Le Train de 8 h. 47*, de Courteline.

### *Félicitations*

M. François Marsal, président d'honneur de notre Comité d'action, a été récemment élu membre de l'Institut.

Nous le prions de trouver ici l'expression renouvelée de nos vives et sincères félicitations.

## Les Glanures du Mois

La Confédération Nationale qui devait réaliser le front unique des anciens combattants et des victimes de la guerre continue de soulever les critiques de certaines Associations. La Fédération des grands invalides qui avait adhéré à cet organisme dès sa constitution n'en fait plus partie et *Les Etincelles* publient à ce sujet une lettre adressée à son directeur par notre camarade Garans. Nous la reproduisons ci-dessous :

« Monsieur le Directeur et cher camarade,

« Comme suite à l'entretien téléphonique que nous avons eu hier soir, je vous confirme, au nom de notre Comité Directeur, que vous pouvez, dans les termes qui vous conviendront, porter à la connaissance de vos lecteurs dans tous les organes que vous jugerez utiles, notre retrait de la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

Je vous affirme à nouveau que nous avons été écœurés, que les questions de boutiques qui avaient toujours prévalu lors du fameux Comité d'Entente, n'aient fait que continuer avec la susdite Confédération.

« Ayant apporté le gros appui moral de notre collaboration, et ayant été les champions, si l'on peut dire, d'un rajustement équitable, en nous opposant à toutes catégorisations, nous avons de propos délibéré été mis à l'écart.

« Voilà succinctement les motifs qui ont guidé notre détermination de nous retirer purement et simplement d'une combinaison qui ne nous intéresse plus.

« Bien cordialement à vous. »

L. GARANS,  
Vice-Président.

Il est, certes, regrettable que certaines associations, et non des moindres, n'aient pas de représentants au Conseil d'administration de la Confédération. Dans le *Bulletin de l'Allier de l'A.G.M.G.*, Robert Perrault, estimant que les élections au Conseil d'administration n'ont pas été rationnelles, suggère le procédé suivant :

« Puis pour les élections générales suivantes, on pourrait procéder autrement : établir le quotient nécessaire pour avoir droit à un siège et

donner aux Associations autant de sièges que le total de leurs membres contiendrait ce quotient. Ce seraient les Associations qui désigneraient elles-mêmes ceux de leurs membres appelés à siéger. Ainsi toute friction inter-associations serait évitée. Les Associations spécialisées qui n'auraient ainsi, pour la plupart, pas de place au Conseil en auraient dans les Commissions.

« Les Commissions auraient un grand rôle : elles prépareraient tout le travail. Le Conseil National ne serait plus que comme l'Assemblée plénière d'un Congrès qui ratifierait ou ne ratifierait pas les propositions faites par les Commissions. »

Les critiques, souvent très vives, adressées à la Confédération Nationale ne devaient pas laisser indifférent notre camarade Randoux, Président de l'Union Fédérale et Secrétaire général de la Confédération. Dans le rapport moral qu'il a présenté à l'ouverture du Congrès de l'U. F., constatant la similitude des vœux exprimés en 1927 par la plupart des Congrès nationaux, il déplore que les anciens combattants n'aient pas définitivement consacré leur union pour l'action à mener et voici comment il s'exprime sur ce point :

« Mais cette alliance intellectuelle ne suffit pas toujours aux réalisations et, à l'action en ordre dispersé si chère aux pouvoirs publics, il faut — si vraiment on a l'intention d'aboutir — substituer l'unité de mouvement. Vérité première, évidemment, qui n'est point cependant si facile, puisqu'un certain nombre de mécontents, à la remorque de leur orgueil blessé ou à la solde des puissances qui les emploient, ne l'ont pas encore comprise.

« Malgré eux, la Confédération nationale des victimes de la guerre et des anciens combattants est née, malgré eux elle travaillera, malgré eux elle vivra. »

Il détermine également comment il entend cette action. Son plan est le suivant :

« — Poursuivre avec énergie la réalisation des vœux votés à Versailles et classés à Paris le 11 mars dernier, mais rester dans le cadre qui a été ainsi tracé ;

« — Conduire cette action en dehors de toute préoccupation politique, en nous basant sur ces deux forces morales que sont pour nous le droit à réparation, et le privilège que nous donne sur toutes autres la nature de notre créance ;

« — Demander à tous les groupements entrés dans la Confédération, et qui sont l'immense majorité des énergies combattantes fran-

gaises, l'appui matériel de leur nombre, dans les circonstances où les arguments d'ordre moral pourraient ne pas triompher ;

« — Exiger une stricte discipline en ce qui concerne l'unité d'action, afin d'éviter ces démarches séparées qui ont toujours eu pour résultat de faire échouer le succès d'une revendication d'ensemble ;

« — Essayer de ramener à la Confédération toutes les bonnes volontés qui, volontairement ou involontairement, en sont actuellement écartées ;

« — Et enfin, négliger les critiques de l'extérieur, laisser les écrivains vendre leur prose à qui veut l'acheter, et ne pas perdre de temps à répondre à des ambitieux déçus, puisque aussi bien je ne suis responsable de mes démarches que devant le Conseil d'administration qui m'a nommé. »

Une question qui, dès maintenant, déclenche l'action de tous les groupements, qu'ils appartiennent ou non à la Confédération, est celle du rajustement des pensions. L'optimisme est général et nous avons, en tout cas, de nombreuses raisons d'espérer.

Dans un article très documenté du *Journal des Mutilés et Réformés*, notre camarade Dauphin nous montre, en effet, l'état prospère des finances nationales et il conclut ainsi :

« Mais les victimes de la guerre ont deux raisons de s'en réjouir : d'abord pour la stabilité ainsi garantie à leurs pensions, ensuite pour leur rajustement. Désormais, le rajustement ne relèvera plus d'une situation financière éventuelle, il appartient à une situation actuelle ; la possibilité conditionnelle est devenue la possibilité présente que contiennent les excédents budgétaires. A ceux qui viendraient nous dire maintenant que ces excédents ont leur emploi trouvé dans une politique d'amortissement, nous répondrons simplement que la consolidation du crédit de l'Etat implique, pour être indiscutable, la tenue de ses engagements envers les créanciers privilégiés que sont les pensionnés de guerre, que trop de promesses ont été faites pour n'être pas monnayées le jour où elles peuvent l'être, qu'elles n'absorberont pas, à beaucoup près, les plus-values budgétaires, et qu'enfin l'organe essentiel d'amortissement, la Caisse constituée à cet effet, a elle-même encaissé 140 millions de plus de janvier à fin avril 1928 qu'en 1927, pendant le même laps de temps. A cette cadence, elle va, elle aussi, vers un coquet excédent, à remplir d'aise M. Chéron.

« Tout concourt donc à rendre plus légitime que jamais notre demande d'un rajustement et d'un rajustement dès 1928. »

## La Page des Sans-Filistes

### 4<sup>e</sup> Liste d'adhésions à la Section des Sans-Filistes.

BENOIT (Jean), sentier des Peccaux, Meudon.  
CHUPIN, au Bourg de Torfou (Maine-et-Loire).  
DRAPEAU (Henri), 1 bis, rue Tandou, Paris (9<sup>e</sup>).  
ERB (Jules), 28, rue Taine, Paris (12<sup>e</sup>).  
GUEGAN (Albert), route de Plélo, Plélo (Côtes-du-Nord).  
GUERRIER (Jean), 77, Grande-Rue, Montluel (Ain).  
GUITON (F.), Le Chalet, Champtoceaux (Maine-et-Loire).  
HOURCADE (Julien), 16, avenue Gabrielle, Neuilly-Plaisance.  
MENEUET (Pierre), impasse Villebois-Mareuil, Rocabey, Saint-Malo.  
MUSQUAR (Joseph), 4, boulevard Grindelle, Châteaudun (E.-et-L.).  
NOIREAUX (Victor), 108, rue d'Ermont, Saint-Prix (Seine-et-Oise).  
ROUSSEAU (Lucien), 6, rue de la Barre, Deuil (Seine-et-Oise).

\*\*\*

A l'occasion d'une récente exposition d'art français à Copenhague, M. le capitaine Rosted-Loevgreen a pris la généreuse initiative d'organiser, parmi ses compatriotes danois, une souscription destinée à l'achat de postes de T. S. F. et de gramophones pour les Aveugles de Guerre français.

Le montant de cette souscription s'est élevé à la somme de 85.866 francs et nous en ayons été informés par le Ministère des Affaires étrangères, dont le représentant à Copenhague avait été tenu au courant de ses intentions par M. le capitaine Rosted-Loevgreen lui-même. Cette somme a été remise à M. le général Pau, président de la Société de Secours aux Blessés Militaires, 21, rue François-I<sup>er</sup>, à Paris, conformément au désir exprimé par le généreux donateur.

La Société de Secours aux Blessés Militaires est ainsi chargée de la réalisation du vœu exprimé par le capitaine Rosted-Loevgreen et c'est à elle que doivent s'adresser tous ceux de nos camarades qui s'intéressent à la T. S. F. ou qui aiment la musique.

Ils n'auront sans doute pas tous satisfaction, mais nous souhaitons que les sentiments de sympathie, manifestés à leur égard par tous ceux qui ont participé à la souscription, se traduisent de façon concrète au profit du plus grand nombre.

# Chronique de l'U. A. G.



## ENTRE NOUS

### NAISSANCES

Notre camarade et Mme Degoutte, de Saint-Andras (Isère), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, France, née le 29 avril 1928.

Notre camarade et Mme Ménager, d'Avèze (Sarthe), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Huguette, née le 11 mai 1928.

Notre camarade et Mme de Budt, de Lille, nous font part de la naissance de leur fils, Valentin, né le 29 avril 1928.

Notre camarade et Mme Hesnard, de Le Neubourg (Eure), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Bernadette, née le 21 mai 1928.

Notre camarade et Mme Belgagen Ben Sessi Ben Sliman, de Madhia (Tunisie), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Jeannette, née le 10 avril 1928.

Notre camarade et Mme Bouchet (Guillaume), de Chabrignac (Corrèze), nous font part de la naissance de leur fils, Edgard, né le 24 mai 1928.

Notre camarade et Mme Prudent (Henri), de Sagy (Saône-et-Loire), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Roger, né le 28 mai 1928.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

### MARIAGES

Notre camarade Dubos, de Vauchelles (Somme), nous fait part de son mariage avec Mlle Suzanne Meunier, célébré le 12 juin 1928.

Notre camarade Leroy, de Vaux-sous-Laon (Aisne), nous fait part du mariage de sa fille Armande avec M. Léandre Helque, célébré le 23 avril 1928.

Notre camarade Vella, de Sousse (Tunisie), nous fait part du mariage de sa fille Marie, qui sera célébré en juillet.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

*Erratum.* — C'est par erreur que nous avons annoncé, dans notre Bulletin de mars, le mariage de notre camarade Cadière (Gabriel), d'Evenos (Var). Il s'agit du mariage de son fils, Cadière (Gaston), qui a été célébré le 18 février dernier.

Nous renouvelons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

### DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Bouvart, de Colombes (Seine), décédé le 18 mai 1928, à l'âge de quarante-deux ans.

De notre camarade Martin (Jean-Marie), de Montaigu (Vendée), décédé le 15 mai 1928.

De notre camarade Balandras, de Villejuif (Seine), décédé le 26 mai, à l'âge de quarante-six ans.

De notre camarade Cartailiac (Justin), de Courbevoie (Seine), décédé le 3 juin, à l'âge de quarante-deux ans.

De la femme de notre camarade Baron, de Bordeaux, décédée le 5 mai 1928.

De la fille de notre camarade Tauzia, d'Orthez (Basses-Pyrénées), décédée le 29 mars 1928, à l'âge de quinze ans.

Du frère de notre camarade Beauval, de Vignacourt (Somme), décédé le 18 mai 1928, à l'âge de vingt ans.

De la grand-mère de notre camarade Gallo, de Maussane (Bouches-du-Rhône), décédée le 3 mai 1928, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

### CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1<sup>er</sup> et le 30 mai 1928, une somme de 14.625 francs, se répartissant comme suit :

Décès et couronnes .....	11.025
Naissances .....	1.800
Secours .....	1.800

Il y a lieu d'ajouter à ces 14.625 fr., une somme de 39.800 fr. pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 15 demandes de secours, dont 4 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

### COTISATIONS VOLONTAIRES

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu néanmoins à effectuer un nouveau versement :

Lambert (Léon), 20 fr. ; Bardin (Louis), 50 fr. ; Garrot, 10 fr. ; Dufflot, 10 fr. ; Simonet, 10 fr. ; Hannequin, 10 fr. ; Penide, 20 fr.

*Cotisations pour l'année 1928 envoyées à la date du 1<sup>er</sup> juin par les camarades :*

Cavret, Robquin, Pierron, Semin, Mathey, Vaxelaire, Aubert (S.), Le Borgne (L.), Brioul, Ménager (F.), Juif, Balagny, Vernhes, Nicodème, Stéphan (J.-P.), Martin (G.), Matinaud, Vin, Denis, Vray, Guérin, Aubert (A.), Angel, Mallet, Cointepas, Tissier, Prévost (A.), Lescalier, Chabert (J.), Rousseau (P.), Mouisset, Cantarel, Picot, Lorriaux, Dumont, Grimaldi, Marlin, Gervaud, Lodié, Moussay, Garbeau, Croise, Chartier (V.), Odar, Martin (Louis), Sabier, Rousseau (L.), Pouil, Hubert, Devarrieux, Surin, Chancé, Rambaud, Dufflot, Reuchet, Almey, Launay, Simonet, Mézières, de Wliegher, Daridan, Girard, Roulet, Barralon, Moreau (A.), Barbier (P.), Valade, Fayolle, Roche (A.), Rateau, Granet (J.), Devidal, Lebarbier, Sursin (L.), Viard, Vve Manon, Poulain.

### Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration

DU 5 MAI 1928

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Favret.

Sont présents : Favret, Grillet, Bloncourt, L'Evesque, Amblard, Bardoux, Bertrand, Bois, Conan, Courteix, Fauvel, Guillam, Izaac, Laffargue, Lagarde, Lauté, Malgat, Muller, Nicolaï, Virot.

M. de Traversay, président du Comité d'Action.

Les camarades : Dufourc, François, Gudefin, Pagenel, Saillot, Waxelaire.

Excusés : Arnault, Cabasson, Derunder, Goubin, Noireaux, Satgé.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au président : Goubin.

A Favret : Cabasson, Arnault.

A Bloncourt : Satgé, Noireaux.

A Noireaux : Derunder.

1° *Lecture du procès-verbal de la séance du 3 mars 1928.*

Adopté à l'unanimité.

2° *Lecture des situations financières de mars et d'avril.*

Adoptées à l'unanimité.

3° *Gardiennage de Franceville.*

Le secrétaire général fait part au Conseil que notre camarade Rochelet a informé le Bureau qu'à la fin du mois d'octobre 1928, il ne sera plus gardien de nos maisons de Franceville.

La question de son remplacement doit donc être envisagée.

Lecture des lettres des administrateurs de province.

Après un échange de vues, auquel prennent part plusieurs administrateurs, une motion est déposée par le Bureau, tendant à ce qu'une expérience nouvelle soit tentée et que le gardien de Franceville soit, désormais, un clairvoyant. Cette motion est adoptée à l'unanimité, moins une voix contre (Courteix).

4° *Le secrétaire général expose au Conseil une proposition faite par un scénariste désireux de réserver le bénéfice d'un film récemment conçu par lui et un de ses amis, au profit de trois Associations, parmi lesquelles l'Union des Aveugles de Guerre.*

Lecture des lettres des administrateurs de province.

Après examen de la proposition, le Conseil, à l'unanimité, remercie ce scénariste de ses intentions, mais n'accepte pas la proposition dont il s'agit.

A ce moment, Scapini entre en séance et est salué par les applaudissements unanimes du Conseil d'administration.

La séance est suspendue pour permettre à chacun de s'entretenir avec notre camarade Scapini, nouvellement élu député de Paris.

A la reprise de la séance, Favret cède la présidence à Scapini, qui demande au Conseil si l'exercice de son mandat de député ne doit pas l'amener à présenter sa démission de président de l'U. A. G. Le Conseil, à l'unanimité, exprime à son président son désir de son maintien à la tête de l'Association.

L'examen de l'ordre du jour continue.

5° *Situation des aveugles à blessures multiples.*

Lecture des lettres des administrateurs de province.

Favret expose au Conseil les moyens envisagés par le Bureau pour améliorer le sort des aveugles à blessures multiples.

Trois propositions sont présentées, et après quelques précisions concernant particulièrement la troisième, celle-ci rallie l'unanimité du Conseil. Elle tend à faire voter, en faveur des pensionnés, article 10 et article 12, bénéficiaires de l'allocation spéciale n° 5 bis, une majoration de cette allocation, qui serait indiquée sur les carnets dont ils sont titulaires et qui serait de 500 francs par dixième, au-dessus de 100 0/0.

Le secrétaire général rappelle, qu'en ce qui concerne les veuves et les ascendants, des vœux précis ont été présentés aux États Généraux de la France Meurtrie, et inscrits dans le cahier de revendications élaboré par la Confédération Nationale : pour les veuves, attribution d'une pension de reversion égale à la pension d'une veuve de guerre et assimilation de la pension des veuves de guerre à celle d'un mutilé à 50 0/0 ; pour les ascendants, assimilation des ascendants des grands invalides à ceux des tués à l'ennemi.

Sur la demande de Laffargue, il est décidé qu'une démarche sera faite au Ministère des Pensions, pour obtenir l'interprétation officielle de la loi votée avant la séparation des Chambres, au sujet de la suppression de l'antériorité du mariage en faveur des veuves des pensionnés de la guerre.

6° *Tirage des lots de la tombola.*

Le secrétaire général propose au Conseil de liquider l'ordre du jour de la séance pour ne pas perdre de temps et de renvoyer à la fin, le tirage au sort des lots de notre tombola, non réclamés à la date du 20 avril et que le Bureau propose de réserver aux membres titulaires de l'U. A. G. A ces lots seront joints plusieurs objets aimablement offerts à notre Association par le Salon des Arts Ménagers à Paris.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil vote à l'unanimité la motion suivante :

Le Conseil d'administration adresse ses plus chaleureux remerciements à Mlle Marguerite Arbel, à M. de Traversay, ainsi qu'à M. L'Evesque et sa famille, pour le concours dévoué qu'ils ont apporté à l'occasion de la souscription et il exprime également toute sa reconnaissance aux personnes qui, sous une forme quelconque, ont contribué au succès de cette organisation.

Lauté, soulignant le résultat que nous avons obtenu à la suite de la propagande que nous avons faite pour notre souscription, estime qu'il faut saisir toutes les occasions de faire connaître l'U. A. G. Il propose au Conseil de voter une somme afin de participer à la souscription ouverte en faveur de Coste et de Le Brix. Après quelques observations présentées par plusieurs camarades, la proposition n'est pas prise en considération.

*Questions diverses.*

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

MATHIEU (Henri), 14, rue Daru, Paris. Ancien combattant, réformé à 100 0/0, article 10. Titre définitif.

ROCHE (Abel), 12, Petit-Faubourg, Dainville-les-Arras (Pas-de-Calais). Ancien combattant, réformé à 100 0/0, article 10. Titre définitif.

Leur admission est votée à l'unanimité.

Le camarade Vendevielle, victime civile, demeurant à Fraismais, près Douai (Nord), nous a adressé une demande de prêt de 500 francs, qu'il s'engage à rembourser dès qu'il aura touché son trimestre de pension. Le Conseil, à l'unanimité, accorde le prêt demandé.

Une autre demande de prêt nous est adressée par le camarade Gac, de Brest, réformé à titre provisoire, qui vient de se marier récemment. Le Conseil, à l'unanimité, décide de lui accorder un prêt de 300 fr.

Lecture d'une demande de secours du camarade Sicard, de Rieux-Minervois (Aude) non bénéficiaire de l'article 10.

Le Conseil, à l'unanimité, accorde à ce camarade une somme de 150 francs.

Lecture est donnée d'une lettre que nous avons reçue de M. Stéphan Detcheff, représentant à l'étranger de l'Association des Invalides, des orphelins et parents des tués à la guerre en Bulgarie, nous demandant de vouloir bien participer à une souscription ouverte en faveur des victimes du séisme qui a récemment dévasté la Bulgarie, et parmi lesquelles se trouvent de nombreuses victimes de la guerre.

Sur proposition du Bureau, le Conseil, à l'unanimité, moins une abstention (Bardoux), vote une somme de 1.000 francs en faveur des invalides bulgares.

Des invitations ayant été adressées à l'U. A. G. par diverses Associations, le Conseil désigne des délégations pour représenter l'Union à chacune de ces cérémonies. Ces invitations émanaient de l'Union Nationale des Combattants, de « La Lyre Cayolaise », du Comité

Commemoratif de l'Argonne, de la Société « La Promenade des Mutilés ».

Avant de lever la séance, le président prie M. de Traversay de vouloir bien assurer le tirage au sort des lots non réclamés.

La séance est levée à 17 h. 30.

## Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration

du 16 MAI 1928

La séance est ouverte à 20 h. 30, sous la présidence de Scapini.

Sont présents : Scapini, Bloncourt, Favret, Grillet, L'Evesque, Courteix, Nicolai, Laffargue, Bardoux, Virot, Malgat, Bois, Muller, Amblard, Bertrand, Lauté.

M. de Traversay, président du Comité d'Action.

Excusés : Antoine, Arnault, Cabasson, Goubin, Derunder, Guillam.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au président : Antoine, Goubin.

Au secrétaire général : Derunder, Noireaux.

A Favret : Cabasson, Arnault.

A Virot : Guillam.

Le secrétaire général communique aux membres du Conseil une lettre émanant de M. le Préfet de la Seine et demandant la suite que le Conseil entend donner aux oppositions formulées par les héritiers de sang de Mme Waubert, au sujet du legs universel dont nous devons être les bénéficiaires.

Communication est donnée également du résultat des enquêtes faites par M. le Consul de France à Buenos-Aires, où résident les héritiers susnommés, et par M. le Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement où l'une des nièces de Mme Waubert a séjourné l'an dernier.

De ces documents transmis par M. le Préfet de la Seine, il ressort que les opposants ne sont point des indigents. Le secrétaire général demande donc au Conseil de se prononcer, pour qu'une réponse soit transmise d'urgence à M. le Préfet de la Seine, et la délibération suivante est votée à l'unanimité :

« Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance des documents que M. le Préfet de la Seine a bien voulu lui remettre concernant le legs Waubert, par sa lettre du 9 mai 1928, confirme

sa délibération du 30 avril 1927, par laquelle ledit Conseil, après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires, en date du 25 novembre 1925, de Mme Veuve Jacques-Edmond-Lucien Waubert, née Lucie-Marie-Louise Massue, décédée le 29 avril 1927, en son domicile, rue Raynouard, à Paris, par lesquelles elle nomme M. Sauvier, demeurant, 5, avenue Alphand, Paris, son exécuteur testamentaire, et ses légataires universels, les Aveugles de Guerre, 25, rue Ballu,

« Le Conseil d'administration accepte, à l'unanimité, ces dispositions testamentaires, et donne tous pouvoirs au trésorier de l'U. A. G. pour l'encaisser au nom de ladite Société, prendre tous engagements et faire le nécessaire,

« Décide qu'il entend revendiquer intégralement le legs universel fait par Mme Waubert, et faire rejeter toutes les oppositions formulées par les héritiers de sang de la testatrice. »

Le trésorier, M. L'Evesque, donne quelques précisions sur la façon dont l'affaire va être menée et exprime l'espoir, à la suite d'une visite faite par lui à la Préfecture de la Seine, qu'une solution ne tardera pas à intervenir dans le sens que nous désirons tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h. 15.

## SECTION DÉPARTEMENTALE

### DU MAINE-ET-LOIRE

Les Aveugles de Guerre du Maine-et-Loire se sont réunis, le dimanche 20 mai, à 11 heures, dans les salons du Grand Hôtel de la Paix, à Saumur.

Etaient présents : Blaize, Brevet, Duverger, Girardeau, Guiton, Leveau, Mauriceau, Monfort, Moron, Panterne.

Excusés : Aumasson, Baudon, Boudeville, Chupin, Cointepas, Gallard.

Après avoir souhaité la bienvenue aux camarades présents, ainsi qu'à M. de la Villebiot, président d'honneur de leur Comité de Patronage, le président Panterne donne la parole au secrétaire Leveau pour exposer l'action du groupement depuis l'Assemblée générale du 9 octobre 1927.

La section compte à ce jour 21 membres actifs.

Du 10 octobre 1927 au 19 mai 1928, 96 lettres ont été expédiées par les soins du Bureau.

Compte rendu est ensuite donné du résultat définitif de la loterie

organisée par l'U. A. G. Outre les nombreux billets pris directement au siège de notre Union et placés par nos camarades, 2.100 billets ont été placés par l'intermédiaire du Bureau de la section.

Le 7 novembre, le président du déjeuner amical des membres de la Fédération des Mutilés de Saumur nous a fait parvenir une collecte de 29 fr. 30. Les membres de la section sont très touchés de cette marque de sympathie de la part de leurs camarades mutilés du Saumurois.

Le 1<sup>er</sup> janvier, la Compagnie des Tramways électriques d'Angers a envoyé à notre Bureau six cartes de gratuité pour l'année 1928.

Le 29 janvier, la section a été représentée au Comité d'Action des victimes de la guerre du Maine-et-Loire. Le délégué n'y assistait qu'en observateur, conformément aux instructions de l'U. A. G.

Le 18 février, la Municipalité du May-sur-Evre a bien voulu nous adresser sa subvention annuelle; nous lui en sommes profondément reconnaissants.

Le 1<sup>er</sup> mars a eu lieu, au Grand-Théâtre d'Angers, une soirée de gala au profit de la caisse de la section, sur l'initiative de M. de la Villebiot, dont l'inlassable dévouement est acquis à notre cause. De chaleureux remerciements lui sont adressés, ainsi qu'à tous ses collaborateurs du Comité de Patronage.

Quelques questions diverses sont ensuite examinées, puis lecture est donnée de la situation financière de la section, arrêtée au 19 mai.

Cette réunion est suivie d'un petit banquet intime, sous la présidence d'honneur de M. de la Villebiot, à l'issue duquel Panterne est heureux de remercier les généreuses personnes qui ont bien voulu agrémenteur notre repas en nous offrant d'excellents vins du pays. Puis un toast est porté à la santé de notre président général Scapini, à qui tous les membres présents adressent leurs plus sincères félicitations pour le beau succès qu'il a obtenu aux élections législatives.

La prochaine réunion aura lieu en octobre, à Angers.

### SITUATION FINANCIERE

#### Recettes.

En caisse, le 9 octobre 1927.....	Fr.	915 40
8 novembre, collecte des Mutilés de Saumur.....		29 30
31 décembre, don Mazé.....		148 »
22 février, subvention May-sur-Evre.....		50 »
1 <sup>er</sup> mars, soirée de Gala au Théâtre d'Angers.....		971 05
Total .....	Fr.	2.113 75

#### Dépenses.

9 octobre, Assemblée générale.....	Fr.	552 50
11 janvier, intervention pour maladie.....		50 »
Mars, pourcentage U. A. G.....		100 »
Frais postes .....		4 30
Total.....	Fr.	706 80
En caisse, le 20 mai 1928.....	Fr.	1.306 95

### SECTION DÉPARTEMENTALE DU TARN

#### Procès-verbal de la séance du 13 mai 1928 à Castres.

La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence du camarade Satgé, d'Albi, président.

Sont présents : les camarades Huc, Montalan, Vidal, Tanis, Maury, Blatgé, Saint-Marty, Caillaut, Dardié, Enjalbert, Satgé, Séverac, Geniès, Bonnet.

Ont écrit, envoyant leurs pouvoirs et déclarant accepter toutes décisions prises, les camarades Dupuy, Germa, Gatimel.

Absent : Cancé.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. Adopté.

Lecture du rapport financier. Adopté.

Quelques renseignements sont donnés aux camarades et ce au sujet des rappels et de la majoration de notre pension. Certains, qui avaient constaté des erreurs pour le calcul de leur rappel, ont reçu satisfaction, le nécessaire ayant été fait auprès du payeur général.

Lecture de la partie essentielle d'un jugement du Tribunal des Pensions du Tarn et d'un arrêt de la Cour régionale des Pensions de Toulouse (transmis par notre camarade Dupuy, avocat à Albi), et ce, au sujet du point de départ de la pension pour défiguration. Le Tribunal et la Cour ayant adopté, comme point de départ de la pension, la date de la première commission de réforme. Les camarades dont les délais d'appel pour défiguration ne sont pas expirés peuvent bénéficier de cet avantage, le point de départ adopté par M. le Ministre des Pensions étant le 6 mars 1925.

La Départementale reprend le vœu émis à l'Assemblée générale

de 1927, vœu relatif à la possibilité de construire des maisons de repos éloignées de Franceville, et ce, si les bénéfices de notre souscription le permettaient. Ces bénéfices ayant été raisonnables, la Départementale demande au Bureau et au C. A. de l'U. A. G. d'envisager cette possibilité. A ce sujet, le camarade Satgé fait donner lecture d'un devis explicatif qu'il a conçu et qui pourrait être considéré comme avant-projet pour la réalisation dudit vœu.

Un ami des mutilés, M. Daures, architecte départemental D.P.G., a bien voulu fixer par l'image les principales dispositions envisagées par le camarade Satgé. La Départementale désirerait qu'une Commission soit chargée de l'étude plus complète du projet, et recherche, dans un rayon déterminé par les soins du Bureau d'accord avec le C. A., les emplacements qui conviendraient le mieux à l'édification de notre cité-repos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

*Le président : G. SATGÉ.*

*Rapport financier au 13 mai 1928.*

*Recettes.*

En caisse au 9 octobre 1927.....	Fr.	403	90
Don Mairie de Mazamet.....		98	10
Total .....		Fr.	502 »

*Dépenses.*

Cote-part U. A. G., fête Saint-Leu.....	Fr.	2	50
Frais de déplacement aux camarades, réunion d'octobre, 14 à 10 fr.....		140	»
Vin d'honneur .....		50	»
Tête de lettres, enveloppes, convocations.....		50	»
Frais de correspondance.....		3	»
Total .....		Fr.	245 50

Reste en caisse, au 13 mai 1928, 502 — 245,50 = 256 fr. 50.

*La Trésorière : SATGÉ.*

**AVIS DIVERS**

A vendre, au bord de la mer : Maison d'habitation, sise au bourg de Surtainville, canton des Pieux (Manche), à 26 kilomètres de Cherbourg, comprenant : 3 pièces avec grenier, cellier et serre-bois, petit jardin, fleuriste, 6 mètres carrés, grand jardin potager d'une contenance de 12 ares 10 centiares, avec 15 pommiers en plein rapport, le tout attenant à la maison.

Prix : 35.000 francs.

S'adresser au camarade Ballu (Marie), 11, rue du Pont-Louis-Philippe, Paris.

Notre camarade Paul Rottée, facteur de pianos, 25, rue du Midi, Vincennes, nous informe qu'il tient à notre disposition d'excellents pianos de bonne fabrication, vendus de confiance au prix de 3.800 francs. Facilités de paiement. Demandez son catalogue franco.

**DU CAMARADE LACOTAS : Avis important**

A titre réclame, nous maintenons, pour quelque temps seulement, nos envois en fûts de 55 litres.

Toutes les demandes d'échantillons devront, désormais, être accompagnées d'une somme de 3 francs.

*Nos prix à ce jour, 5 juin 1928.*

Vin rouge mi-coteau, 8° à 8° 1/2.....	2 80	3 05	3 50
Vin rouge coteau, 9° à 9° 1/2.....	3 05	3 30	3 55
Vin rouge coteau supérieur, 10° à 10° 1/2..	3 30	3 55	3 80
Vin rouge St-Georges sup., 10° à 10° 1/2..	3 55	3 80	4 05
Vin rosé supérieur, 9° 1/2 à 10°.....	3 55	3 80	4 05

Ces prix, fixés au litre, s'entendent franco de port et de tous droits sur gare destinataire, en barrique, demi-barrique, quart de barrique. Le fût restant la propriété de l'acheteur.

*Montres pour aveugles, Horlogerie et Bijouterie.*

M. Arthur Caron, 20, rue Gambetta, Montmorency (Seine-et-Oise), rappelle que le prix des montres pour aveugles est toujours de 95 francs (qualité A).

En qualité B, c'est-à-dire à ancre 15 rubis, spirale Bréguet, son prix est de 170 francs.

Le même mouvement en argent, 3 cuvettes argent : 275 francs.

L'art de se meubler vous est offert gracieusement : notre superbe album illustré de 180 pages vous sera envoyé, sur simple demande, aux Galeries Barbès, 55, boulevard Barbès, à Paris (ne pas confondre, au coin de la rue Labat).



### Liste des Donateurs

---

Anonyme, transmis par le journal *Le Matin*, 25 fr. — M. F. Thorrand, à Tunis, 50 fr. — M. Scheidecker, Muttersholz (Bas-Rhin), 200 fr. — M. Raoul Lang, Paris, 250 fr. — Classe des Mathématiques du Lycée Henri IV, Paris, 1.675 fr. 60. — Mme Vve Limousin, Tolosa (Espagne), 200 fr. — Mme Louise Pot, Le Cannet (A.-M.), 100 fr. — M. Genin, Bayonne, 25 fr. — Mme Georges Roux, Avignon, 2.000 fr. — Mme Harlé, Paris, affectation Maison Repos Franceville, 200 fr. — M. Joly, Sens, 20 fr. — Princesse de Faucigny-Cistria, Paris, 50 fr. — Colonel Rauch, Vincennes, 500 fr. — M. Georges Dalloz, Paris, 500 fr. — Chambre des Notaires de Meaux, 100 fr. — M. Carlu, Paris, 500 fr. — Anonyme n° 28265, 500 fr. — M. Caillot, Neuilly-sur-Seine, 20 fr. — M. Weil, Paris, 50 francs. — M. Emile Hamj, Le Caire (Egypte), transmis par « Les Annales », 500 francs.



Imp. Dubois et Bauer, r. Laffitte, Paris. — 1928.

Le Gérant: DECOÛNE.

## TABLEAU D'HONNEUR

---

IZAAC, président honoraire.  
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.  
FAVRET, secrétaire général honoraire.  
CONAN, secrétaire général honoraire.

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Président : SCAPINI; Vice-Présidents : FAVRET, GRILLET, NOIREAUX.

Secrétaire général : BLONCOURT.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMBLARD, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BOIS, CABASSON,  
COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, CONAN, GOUBIN, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE,  
LAGARDE, LALLEMENT, LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAI, ROBERT (Maurice),  
SATGÉ, VIROT.

---

## COMITE D'ACTION

---

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur;  
M. le BARON DE TRAVERSAY, Président;  
Mlle ARBEL, Vice-Présidente;  
M. OSCAR BLOCH, Secrétaire adjoint;  
M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union »;  
M. MARCEL BLOCH;  
Mme BROQUIN;  
M. CHEPPER;  
M. PIERRE CHÉROU;  
Mme CHEVALIER;  
Mme CONTAMIN;  
Mlle JALAGUIER;  
Baronne DE GROTHUSS-GERNANDT;  
Mme HENRI;  
Mme KALT;  
Mme L'EVESQUE;  
Mme LÉVY-WEISS;  
M. MAYER.  
Mme MEYER;  
Mme MUS;  
M. PASCAL;  
D<sup>r</sup> SCHNEIDER;  
Colonel DE TRAVERSAY.

